

# Questions fréquentes

## REVENU D'EXISTENCE : QU'EST CE QUE C'EST ?

Le Revenu d'existence peut être défini de deux façons (pour simplifier) et ces 2 définitions renvoient à des réalités différentes.

La **première définition** fait du revenu d'existence un revenu octroyé à tout individu dès sa naissance, sans aucune condition de statut familial ni de situation professionnelle. C'est actuellement la conception de Yoland Bresson, de Philippe Van Parijs ou d'André Gorz.

*Commentaires de talanconnais : Pour ma part, je suis assez partisan de cette définition. Elle se justifie par le fait de l'existence de chaque être à un instant donné de l'histoire de l'humanité, mais dans une continuité de cette histoire, une transmission de patrimoine dans le cadre d'une solidarité entre les hommes et les femmes de toutes générations.*

La **deuxième définition** conditionne le Revenu d'existence à un âge (Jean-Marc Ferry par exemple propose 18 ans) et/ou à une contrepartie d'activité ; Cette activité est selon les auteurs une activité sociale (Jacques Duboin) ou une activité du secteur « quaternaire ». Les activités quaternaires sont toutes ces activités qui sont utiles à la société mais qui ne sont pas comptabilisées dans le calcul classique (PIB) des richesses : bénévolat dans les associations d'utilité publique, éducation d'un nouveau né, recherche fondamentale en sciences sociales, création artistique, etc.

**Dans les deux cas**, les partisans du Revenu d'Existence font le constat que le monde moderne entraîne la raréfaction du travail classique (par classique on entend un travail soumis aux lois de l'économie de marché) ; Ils partagent l'idée que les activités quaternaires sont aussi valeureuses et utiles que le travail classique. Enfin, ils voient dans le Revenu d'Existence une manière de sortir par le haut du drame du chômage de masse.

*Commentaires talanconnais : Cela permet aussi une autre approche de l'économie en contrebalançant le poids du chômage et le chantage à l'emploi. Chaque individu se fait reconnaître par une forme d'activité, mais cette dernière peut être choisie ou subie. La matérialisation de cette reconnaissance est actuellement soumise à une règle qui est celle de la rareté et une espèce de favoritisme en faveur de certaines activités considérées comme plus nobles? que d'autres activités souvent plus pénibles mais considérées comme trop matérielles! Et en l'absence de reconnaissance d'autres activités considérées comme naturelles et gratuites (bénévoles) ou futiles. (Domaine artistique)*

---

## Y-A-T-IL UNE CONTREPARTIE ?

\* Jacques Duboin : oui il y a une contrepartie obligatoire, c'est ce qu'il appelle le « service social » (notion à préciser)

\* André Gorz : Il défend un R.E. sans conditions. A noter qu'il a été partisan d'une contre-partie : « 20 000 heures que chacun pourrait répartir sur toute sa vie en autant de tranches qu'il le souhaiterait, à condition que l'intervalle entre deux périodes de travail ne dépasse pas une certaine durée. »

\* Jean-Marc Ferry : Pas de travail obligatoire en contrepartie ; Mais « l'allocation universelle doit être accompagnée par des politiques extrêmement actives qui sanctuariseraient fiscalement des activités socialement risquées pour permettre au secteur quaternaire d'émerger ».

\* Yoland Bresson : Le RME doit être inconditionnel, c'est à dire sans contre-partie obligée

\* Philippe Van Parijs : Le revenu d'existence doit être inconditionnel.

*Commentaires talanconnais : Pour ma part, je ne parlerai pas vraiment de contre partie. Mais tout droit ne peut exister sans impliquer un devoir pour que ce droit puisse être universel. Et pour moi ce devoir est le même que celui qui s'applique aux droits de l'homme, c'est à dire simplement le devoir de citoyenneté*

---

## QUEL EST SON MONTANT ?

Les principaux théoriciens du R.E. fixent le R.E. à des niveaux très divers. Leurs estimations permettent d'établir une fourchette qui se situe entre le Revenu Minimum d'Insertion (en France, 411€) et le Salaire Minimum (en France 900€ net).

\* Yoland Bresson le fixe à **240 euros**

\* Philippe Van Parijs le fixait au même niveau (1500 FRF en 1996)

\* Jean-Marc Ferry : Elle devrait représenter 15 % du PNB), soit environ **460 euros**, en plus des allocations familiales et logement

\* Alain Lipietz en 1998 : à terme 70% du salaire minimum

\* Les associations de chômeurs (AC, en 1998) : **100% du SMIC**

Le niveau est peut-être lié à la taille de la population qui en bénéficie : ainsi, Ferry défend l'idée d'un R.E. à partir de 18 ans seulement, alors que Bresson envisage un R.E, plus faible, mais dès la naissance.

*Commentaires de talanconnais : Personnellement, je proposerai une première approche en partant de ce qui est reconnu comme seuil de pauvreté . Mais cela doit aussi être ajusté en fonction de l'environnement de services publics, sous réserve que la mission de ces derniers soit parfaitement définie, et leur action réellement évaluée (impact social, accessibilité à tous, rapport qualité coût, respect des missions et atteinte des objectifs...)*

---

## QUELS SONT LES FINANCEMENTS NECESSAIRES ?

Une première chose est d'estimer le coût nécessaire, une autre chose est de trouver les sources de financement : prélèvements obligatoires ou autres sources ? Une troisième question est celle du versement : en argent ou en nature ?

\* Yoland Bresson : « Au terme de cinq années de transition, on peut estimer à environ 260 milliards le surcoût du revenu d'existence par rapport à ce qui est déjà alloué par l'Etat »

\* Jean-Marc Ferry : pourrait être en partie autofinancé car, au terme d'une réflexion globale sur le revenu disponible, il se substituerait à une série de dépenses : allocation de chômage de longue durée, etc.

\* André GORZ envisage, dans la lignée de Jacques DUBOIN et, plus récemment de René PASSET et Jacques ROBIN, la mise en place d'une " économie plurielle ", avec différents types de monnaie, dont une " monnaie de consommation " qui financerait ce revenu d'existence.

*Commentaires talanconnais : Il me semble qu'une bonne partie du financement pourrait être trouvé à partir des allocations et aides diverses fournies dans le cadre de situations particulières. Une autre partie étant financé par l'impôt sous forme de redistribution. Dans ce cadre là, il faudrait repenser complètement la*

*fiscalité et les charges sociales, en particulier au niveau de leurs assises. Je crois aussi qu'il est nécessaire de refonder la notion de richesses et je partage l'idée de mise en place d'une économie plurielle avec différents types de monnaie. Dans cette démarche on passe d'une notion d'assistance à une notion de droit et de respect de la dignité des personnes.*

From: Ileucuyer Tue Mar 8 16:54:46 +0100 2005 From: Ileucuyer Date: Tue, 08 Mar 2005 16:54:46 +0100  
Subject: reconsidérer la création de richesses Message-ID: <[+0100@www.dossier2007.net](mailto:+0100@www.dossier2007.net)>

Il me semble aussi que le débat sur le revenu d'existence passe par une discussion sur le calcul des richesses. J'ai donc rajouté dans le commentaire de talanconnais un lien vers le rapport de P. Viveret sur le sujet. Ce rapport lui avait été demandé par le gouvernement français en juillet 2000. Il reste d'actualité.